

# Centre Communal d'Action Sociale de WAVRANS SUR L'AA

\*\*\*\*\*

Procès verbal de la Séance du Conseil d'Administration  
en date du **5 décembre 2017**

**Présidence** : Monsieur Julien DELANNOY, Président

**Présents** : M et Mmes Julien DELANNOY, Eveline BOIN, Olivier HENDRICK, Philippe DUMONT, Chantal CUEGNET, Fabienne CAPELLE, Fernande ANNE, Anne-Marie COQUEMPOT, THUILLIEZ Michel, Murielle LEFEBVRE, Gérard CHOCHOY

**Absents excusés** : CASTIER Vincent,  
FOUACHE Séverine qui a donné procuration DELANNOY Julien

## **La Commission Administrative**

La Commission administrative adopte à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

### **Colis des aînés 2017**

Monsieur le Président énumère la composition du colis de Noël envisagée en proposant des variantes pour les gâteaux et le fromage.

**Les membres du CCAS valident le colis suivant pour les couples** : un grande boîte de petit pois, un cake, un paquet de tuc, une bûche parfum café, une boîte de chocolat, une grande boîte de macédoine de fruits, un fromage Port Salut, deux coquilles, deux boudins blancs, une pintade, une bouteille de porto, un pot de miel, 1 kg d'endive.

**Ils décident du colis suivant pour les personnes seules** : un petite boîte de petit pois, un cake, un paquet de tuc, une bûche parfum café, une boîte de chocolat, une petite boîte d'ananas, un fromage Port Salut, une coquille, un boudin blanc, une pintade, une bouteille de porto, un pot de miel, 1 kg d'endive.

Monsieur le Président fait savoir que la personne sollicitée par courrier en raison de son refus de récupérer son colis en 2016, a appelé en Mairie pour signaler qu'elle souhaitait recevoir son colis cette année.

Monsieur le Président précise que 85 colis doubles et 82 colis simples seront commandés.

La carte de vœux et la boîte contenant les éléments du colis sont présentés et validés par l'Assemblée.

Il est rappelé que la distribution se fera le jeudi 21 décembre 2017 durant l'après-midi. Messieurs DUMONT et HENDRICK se proposent d'apporter leur aide pour la confection des colis.

Les personnes absentes lors de la distribution seront invitées à venir récupérer leur colis en Mairie le vendredi 22 décembre 2017 de 9h00 à 12h00.

**En ce qui concerne les colis des personnes hospitalisées**, ils seront distribués comme suit :

- AZAEL CHARTIER et AUGUSTE BRIDENNE : distribués par Madame CUEGNET
- JOSETTE MOBON et RENEE BAILLY : distribués par Monsieur le Président et Madame BOIN
- CHRISTIANE DAMBRICOURT : la Mairie se chargera de contacter son fils pour un retrait en Mairie

La composition de ces colis en 2016 est reconduite par les membres du CCAS, elle est la suivante : 1 paquet de sablés, 1 paquet de mini roulés, 1 paquet de gaufrettes, 1 sachet de chocolats, 1 paquet de napolitain, 1 paquet de galette, 1 paquet de gaufre sèche à la vergeoise.

### **Secours Noël 2017**

Monsieur le Président présente les cinq demandes formulées auprès du CCAS.

La première famille se voit accorder un bon de 43.00 euros chez Eve Traiteur et un bon alimentaire de 36.00 euros chez U.

La deuxième famille se voit accorder un bon de 54.00 euros chez Eve Traiteur et un bon alimentaire de 45.00 euros chez U.

La troisième famille se voit accorder un bon de 43.00 euros chez Eve Traiteur et un bon alimentaire de 36.00 euros chez U.

La quatrième famille se voit accorder un bon de 49.00 euros chez Eve Traiteur et un bon alimentaire de 40.00 euros chez U.

Le dossier de la cinquième famille, déposé par un tiers, a été considéré comme incomplet lors de son étude. Malgré les multiples appels téléphoniques de relance, la famille n'est pas venue procéder à sa complétude. Il n'y sera pas donné suite.

### **Jeunes demandeurs d'emploi – Aide de Noël 2017**

Monsieur le Président expose les trois demandes déposées auprès du CCAS.

L'Assemblée décide d'attribuer à deux d'entre-elles le secours de Noël d'un montant de 50.00 euros.

En ce qui concerne la troisième demande, l'attestation pôle emploi met en exergue qu'e la demanderesse dispose d'une indemnisation sous forme d'Aide au retour à l'emploi. Elle ne pourra donc pas bénéficier de l'aide susmentionnée.

### **Aide aux jeunes handicapés**

Monsieur le Président propose aux membres présents de continuer à appliquer l'aide aux jeunes handicapés prévue par la délibération 2015/010 et actuellement accordée à deux administrés. Les membres du CCAS l'acceptent à l'unanimité.

Fait à Wavrans sur l'Aa, le 6 décembre 2017

Le Président,  
Julien DELANNOY

